



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 13 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Christophe NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER (pouvoir Matthieu BIGOT), Raphael CHAUVOIS (pouvoir Jean Yves MESLE)

Secrétaire de séance : Josiane CLEMENT LEFRANCOIS.

GESTION DES ASSEMBLEES – COMMISSIONS COMMUNALES – REMPLACEMENT DE MEMBRES ELUS DANS DEUX COMMISSIONS

DEL20220613_02

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : le Maire -

Pour faire suite à la démission de M. Besombes de son mandat d'adjoint, il convient de revoir la composition de certaines commissions et la représentation de la commune dans certains organismes extérieurs.

Note : Le Conseil Municipal prend acte par ailleurs que ces modifications peuvent entraîner le cas échéant une modification du règlement intérieur, qui sera mis à jour en conséquence.

Aux fins d'accélérer le déroulement des opérations, il est proposé de désigner les membres de ces commissions à main levée.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le vote à main levée

ésignation des membres élus au sein de commissions communales permanentes :

1 - Remplacement d'un ou plusieurs membres élus au sein de la Commission VIE LOCALE

Il convient de modifier comme suit la composition de la commission (impliquant modification de la délibération originale du 2 juin 2020), en prenant acte que, parmi les membres de droit, Mme POLEYN, en charge de l'animation, devient l'adjoint délégué ; le 11^e membre de droit étant le 8^e adjoint délégué au Pôle population.

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
VIE LOCALE 20 membres dont le maire	
Culture et Patrimoine ➤ Culture : développement culturel, centre socioculturel et salles de spectacles, salles d'exposition, école de musique, cinéma, relations avec les associations culturelles ➤ Patrimoine : protection et valorisation du patrimoine (bâti, mobilier et écrit), monuments historiques, archives, bibliothèque-Médiathèque, musées	11 Membres de droit : (le maire +10) - Adjoint délégué/ VP : S. POLEYN - Adjoint délégué culture : S. MIRALLES - Adjoint délég. Sport : L. JAMMET - Adjoint délég. Pôle population : M BIGOT - élu délég. Assoc. sportives : F. PELLERIN - élu délég. tourisme : P. QUIVRIN - élu délég. animations jumelages : Th. TOLOS

- Gestion de salles communales : galerie de la plage et Grange aux Dîmes
- devoir de mémoire, monuments commémoratifs, valorisation de l'histoire de la ville...
- démocratie participative numérique**
- proximité, pôle population**
- service au public, charte Marianne, Maison France Services, Tiers-lieu, Agence postale
- logement : logements communaux, sociaux, politique de l'habitat, mobil'homes (BELAMO et salle de convivialité)
- emploi : situation et de évolution des emplois sur Ouistreham, cellule emploi, réseau d'acteurs, formation, insertion, aide aux projets (couveuse et pépinière d'entreprises, microcrédits...), codéveloppement.
- Dialogue social : convention collective, agenda social (montage social pour la mandature), politique sociale en faveur du personnel, (protection sociale complémentaire, temps de travail, jours de congés...), prévention des risques professionnels, management, fonctionnement des services...
- vie associative : soutien aux associations, gestion des ressources (grange aux dîmes et salles MAD des assos, minibus des assos...) conventions, subventions, forum, jumelages,
- Animations, fêtes et cérémonies**
- événementiel, animations communales et associatives, foires
- gestion de moyens : grange aux dîmes, locaux Bleu/jaune, personnel et matériel événementiel
- commerce et développement économique**
- commerce sédentaire et non sédentaire, artisanat,
- forains, cirques
- politique d'aménagement, rues aménagées pour le commerce
- locaux commerciaux et occupation du domaine public à caractère commercial,
- campings et activités touristiques (loisirs, restauration...)
- Sport et nautisme**
- politique sportive : activités, relations avec le monde sportif, équipements (gymnases, terrains, équipements, piscine..) labélisation.
- Nautisme : activités sportives du littoral, partenariat SNSM, CANO, port de plaisance, port maritime

- élu délég. Assoc. culturelles : N. AOUED
- élu délég. vie de la station : F. LHONNEUR
- élu délég. commerce : M. MAUGER

+ 9 Membres élus :

- 4 élus de la majorité : A. CHAPELIER – A. NAUDOT – M. BESOMBES – P. DEUTSCH
- 3 élus liste 1 opposition (14%) : JY. MESLÉ – P. SEGAUD CASTEX – R. CHAUVOIS
- 2 élus liste 2 opposition (9%) : S. BÖRNER - Ch. NOURRY

2- Remplacement d'un membre élu au sein de la **Commission des Délégations de Service Public (CDSP)**

Par délibération en date du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des membres de la commission de délégation de service public, sur la base des listes suivantes :

	Liste 1	Liste 2	Liste 3
rang	Rassembler Ouistreham	Ouistreham Ecologiste et citoyenne	Notre partie c'est notre ville
1	R. CHAUVOIS	La liste ne présente aucun candidat	R. PUJOL
2	JY. MESLÉ		P. BESOMBES
3	Pat. CHRETIEN		S. POLEYN
4	P. SEGAUD CASTEX		S. MIRALLES
5			B. PINON
6			T. TOLOS
7			J. CLEMENT-LEFRANÇOIS
8			F. LHONNEUR
9			C. GSELL
10			F. PELLERIN



Ont alors été désignés :

CDSP		
Président : l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant		
titulaires	suppléants	liste
R. PUJOL	B. PINON	3
P. BESOMBES	T. TOLOS	3
S. POLEYN	J. CLEMENT-LEFRANÇOIS	3
S. MIRALLES	F. LHONNEUR	3
R. CHAUVOIS	JY. MESLÉ	1

En cas de démission ou de décès, les listes restent effectives pour désigner un remplaçant sur la même liste. M. Besombes ayant souhaité démissionner, il convient donc de prendre acte de son remplacement et de la modification mécanique réglementaire de la CDSP, qui se compose désormais comme suit :

CDSP		
Président : l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant		
titulaires	suppléants	liste
R. PUJOL	T. TOLOS	3
S. POLEYN	J. CLEMENT-LEFRANÇOIS	3
S. MIRALLES	F. LHONNEUR	3
B. PINON	C. GSELL	3
R. CHAUVOIS	JY. MESLÉ	1

En conséquence,

Lu et entendu l'exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➔ ADOPTE la nouvelle composition des deux commissions municipales

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

Pour le Maire empêché, la 1ère Adjointe

Catherine LECHEVALLIER

Affichée le

Certifiée exécutoire le

REÇU EN PREFECTURE

le 17/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-211404884-20220613-DEL20220613